



CONSEIL MUNICIPAL
Séance n° 80 du 26 FEVRIER 2024
A 19H EN SALLE DE MAIRIE

Le Vingt six Février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Matthieu BLOCH.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 21 Février 2024.

Personne(s) présente(s) :

- BLOCH Matthieu
- MUOT Gérard
- JACQUIN Laurence
- FAIVRE Sylvette
- JEANNEY Nathalie
- GEOFFROY Philippe
- CORVEC Jean-Pierre
- MOTTE Loïc
- ANDRE Sandrine
- NACHIN Pierre
- LEROUX Marc
- DJAKONI René

Absents excusés : Géraldine CURTI, qui donne pouvoir à Nathalie JEANNEY, Christelle DUVAL et Stéphanie MORIN.

Secrétaire de séance : Sylvette FAIVRE

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du dernier procès-verbal du Conseil en date du 18 Décembre 2023
- 2/ Délibération sur les travaux de voirie à modifier
- 3/ Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
- 4/ Questions diverses

1/APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL DU CONSEIL EN DATE DU 18 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire demande l'approbation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023. Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

2-DELIBERATION SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE A MODIFIER

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les trois délibérations concernant les travaux de voirie à modifier pour inscrire à la demande de subvention DETR :

- Délibération sur la création de voirie rue du 16 novembre 1944

Vu la dégradation des enduits sur la rue du 16 novembre 1944 et vu la construction de deux maisons d'habitations et un manque de parkings à l'entrée bas du cimetière, il s'avère nécessaire de refaire la voirie de cette rue. Celle-ci sera restaurée en enrobé depuis l'entrée des pompiers jusqu'au cimetière et trois places de parking seront créées pour accéder au côté nord du cimetière avec une place Handicapés. La DETR prendrait en charge 25 % du devis de 43 404.20 € HT, c'est-à-dire 10 851.05 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit de la façon suivante :

-DETR :	: 10 851.05 € HT
Soit un total de subvention de	: 10 851.05 € HT
-Reste à la charge de la Commune :	: 32 553.15 € HT
TOTAL	: 43 404.20 € HT

Cet exposé entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'opération de travaux de création de voirie rue du 16 novembre 1944

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subventions correspondante et à demander l'autorisation de commencer les travaux avant la notification attributive de subvention vu l'urgence des travaux

S'ENGAGE à financer le solde des travaux sur les fonds propres de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans suivant l'attribution éventuelle des subventions.

Délibération sur la création de stationnement rue de la Bascule et sa sécurisation

Vu le besoin d'un passage PMR à défaut d'un trottoir, vu la dégradation des gazons, le manque de place de stationnement et le manque de sécurisation rue de la Bascule, il s'avère nécessaire de reposer des bordures depuis le croisement de la boulangerie jusqu'à la Bascule ainsi qu'un îlot à l'angle de la Bascule pour éviter les stationnements gênants et des places de parking délimitées à la peinture seront ensuite créées tout le long de la rue.

La DETR prendrait en charge 25 % du devis de 17 107.50 € HT, c'est-à-dire 4 276.87 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit de la façon suivante :

-DETR :	: 4 276.87 € HT
Soit un total de subvention de	: 4 276.87 € HT
-Reste à la charge de la Commune :	: 12 830.62 € HT
TOTAL	: 17 107.50 € HT

Cet exposé entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'opération de travaux de création de voirie rue de la Bascule

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subventions correspondante et à demander l'autorisation de commencer les travaux avant la notification attributive de subvention vu l'urgence des travaux

S'ENGAGE à financer le solde des travaux sur les fonds propres de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans suivant l'attribution éventuelle des subventions.

Délibération sur la création de trottoir rue du Doubs

Dans le prolongement des bordures installées l'an dernier par la Commune, au cours de la reprise de la voirie départementale, un trottoir sera implanté côté sud de la rue du Doubs afin de sécuriser le cheminement piétonnier des habitants de la rue ainsi que nous envisageons un espace paysager après consultation des riverains. Le trottoir débutera à l'angle de l'église jusqu'à la maison de Monsieur et Madame DECHAUDAT.

La DETR prendrait en charge 25 % du devis de 51 292.00 € HT, c'est-à-dire 12 823 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit de la façon suivante :

-DETR :	: 12 823.00 € HT
-Département :	: 12 823.00 HT
Soit un total de subvention de	: 25 646.00 € HT
-Reste à la charge de la Commune :	: 25 646.00 € HT
TOTAL	: 51 292.00 € HT

Cet exposé entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'opération de travaux de création de voirie rue du Doubs

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subventions correspondante et à demander l'autorisation de commencer les travaux avant la notification attributive de subvention vu l'urgence des travaux

S'ENGAGE à financer le solde des travaux sur les fonds propres de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux dans les deux ans suivant l'attribution éventuelle des subventions.

-Remarques de Philippe GEOFFROY : Le devis concernant la rue du Doubs demande à être mieux étudié. Monsieur le Maire répond que nous pouvons aménager le paysage nous-même car nous n'aurions pas droit à davantage de subventions avec

l'aménagement paysager. Il faut aussi vérifier selon les besoins de stationnement des riverains rue de la Bascule.

-Philippe GEOFFROY fait également remarquer que pour les travaux rue de la Bascule, il a un projet complémentaire qu'il nous présente avec autant d'espaces verts que de places de parking et un espace piétonnier. Le but étant surtout de créer un espace PMR et de mettre le Bié à l'ombre. Monsieur le Maire demande que la Commission travaux se réunisse pour travailler sur ce nouveau projet car ainsi nous aurions plus d'aides du Département et du Fonds vert. Une consultation des riverains serait faite pour ce nouveau projet.

Nathalie JEANNEY dit de faire attention au coût sûrement plus élevé. Matthieu répond qu'on ne fait pas poser les bordures maintenant.

Nous allons demander trois devis en Commission et revoir le résultat au prochain Conseil. En attendant nous validons les devis dans l'état vu l'urgence de remise des dossiers de subventions DETR.

3-DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Monsieur le Maire expose :

VU la délibération du 18 décembre 2023 expliquant l'intérêt de créer des zones d'accélération des énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer sur le territoire de la commune, une ou des zone(s) d'accélération, selon les différentes filières de production d'énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de définir ces zones d'accélération d'énergies renouvelables dont le contenu, le périmètre ainsi :

- Une zone ZAER au pied du parc éolien, avec les parcelles suivantes : B 933
- Une autre près de la centrale hydroélectrique rue de la Filature, avec les parcelles suivantes : A 1196 et A 640
- Une près des Neuf prés, avec les parcelles suivantes : C 812 à C 932 puis de C 36 à C 80 puis la C 26 puis de C 1134 à 1141 puis de C 832.
- Une près des ateliers Baumann avec les parcelles suivantes : A 1409
- Une dernière près des Rives du Doubs avec les parcelles suivantes : C 4, C 5 et C 30

4-QUESTIONS DIVERSES

- Rendez-vous le 1^{er} mars pour les maisons seniors près de l'ancienne piscine

-Affouage : Matthieu BLOCH s'excuse de n'avoir pu y assister.

Il répond aux critiques et rumeurs diverses suite à la réunion de tirage au sort de l'affouage. Il reconnaît qu'il y a sûrement eu un oubli au niveau de la convocation des membres de la Commission Bois au tirage au sort et renouvelle sa pleine et entière confiance en son premier adjoint Gérard MUOT.

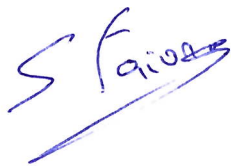
Deux élus du Conseil Philippe GEOFFROY et Pierre NACHIN expliquent qu'ils n'ont pas été convoqués, ainsi que les membres de la commission bois, ainsi que la logique l'aurait voulu, et que cet oubli pourrait être de nature à faire naître des suspicions chez les membres de ladite commission. Ils signalent également que certains affouagistes auraient relevé des problèmes d'organisation du tirage au sort.

Gérard s'excuse d'avoir tiré au sort ses propres lots. L'an prochain, les papiers de vote seront pliés et coupés par la mairie et mis dans un récipient tous ensemble pour ne pas qu'il y ait de soupçon d'irrégularité au tirage au sort. Gérard MUOT explique qu'au début, il n'y avait pas assez de lots puis finalement il y en a eu 5 lots de trop, donc des affouagistes en ont repris.

-Un investisseur est intéressé pour reprendre le fonds Baumann présent au sein des anciennes usines au prix de 20 000 €. Matthieu BLOCH propose qu'une consultation des habitants soit effectuée avant que ce soit vendu car cette entreprise fait partie du patrimoine du village. Pierre NACHIN pourra s'occuper avec la Commission Baumann pour étudier l'avenir de ces lieux.

La Séance est close à 21h.

La Secrétaire de Séance,



Le Maire,

